

Chers parents,

Dans un contexte d'inflation et de hausse des coûts, la ville de Bouafle se trouve comme beaucoup de communes, contrainte de revoir ses grilles tarifaires des services périscolaires et extra scolaires.

En effet, depuis 2017 la collectivité n'avait pas pratiqué d'augmentation des tarifs.

Cependant les dépenses liées au centre de loisirs ont connu une augmentation significative ces dernières années. Les salaires du personnel, les achats de matériel pédagogique, les frais de fonctionnement et les charges administratives ont tous contribué à cette hausse des coûts.

Nous tenons à souligner que cette augmentation de prix est nécessaire pour garantir la qualité des services que nous fournissons à vos enfants.

En maintenant des tarifs stables pendant plusieurs années, nous avons pu offrir des repas équilibrés à la cantine et des activités enrichissantes au centre de loisirs.

Cependant, il est devenu impératif d'ajuster les prix pour assurer une gestion financière saine et pérenne.

Cette nouvelle tarification permettra aux familles de payer au plus juste en fonction de leurs moyens. La Municipalité continuera, comme aujourd'hui, à prendre à sa charge 50% du coût de la prestation.

Par ailleurs, nous vous invitons à transmettre votre avis d'imposition au centre de loisirs ainsi qu'à la mairie pour le calcul de votre quotient familial et ainsi bénéficier du tarif adapté à votre situation.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou préoccupations concernant cette augmentation.

Cordialement

